



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 1 décembre 2017

**OBJET : 17-1 - RESTAURATION
SCOLAIRE - ADHESION AU RESEAU
« MON RESTAU RESPONSABLE » ET
A L'ASSOCIATION "UN PLUS BIO" -
APPROBATION**

Le vendredi 1 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/11/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Bernard DELIQUAIRE
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à Mme Martine SAVALLI
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à Mme Cléa PUGNAIRE
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3220/17

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 8 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 DEC. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

17-1 - RESTAURATION SCOLAIRE - ADHESION AU RESEAU « MON RESTAU RESPONSABLE » ET A L'ASSOCIATION "UN PLUS BIO" - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune d'Antibes Juan les Pins compte 16 restaurants scolaires qui produisent sur site, 5 jours par semaine, des repas élaborés avec des produits sélectionnés pour leur origine, leur saveur, dans un environnement de qualité.

Peu de communes d'une strate équivalente offrent une telle qualité de service, avec des repas produits sur site dans des conditions d'hygiène, de sécurité alimentaire et de valeur nutritionnelle excellentes.

Elle souhaite donc poursuivre son engagement par l'adhésion gratuite à un réseau de restaurants collectifs publics et privés, qui propose de valoriser les engagements des collectivités dans quatre domaines :

- le bien être des convives ;
- l'assiette responsable ;
- les éco gestes ;
- l'engagement social et territorial.

En effet, la Ville a fait l'acquisition de mobilier confortable et de claustra d'isolation sonore. Des travaux aussi ont été réalisés pour améliorer l'acoustique.

L'assiette responsable est également favorisée au travers des engagements pris dans l'achat des produits (préférence pour les produits bio par exemple) et de la lutte contre le gaspillage.

En s'engageant dans le tri sélectif et en optant pour les circuits courts dans l'élaboration des marchés, la Commune favorise le développement durable et la promotion du territoire.

Elle remplit aussi un rôle social, le Centre Communal d'Action Sociale intervenant pour régler tout ou partie des repas des familles en difficulté.

Afin d'envisager des pistes d'amélioration, **il est proposé d'adhérer à l'association « Mon Restau Responsable ».**

La méthode de l'association se base sur une auto évaluation des pratiques en matière de développement durable qui est suivie d'une consultation d'un professionnel.

Lors d'une réunion d'engagement en présence de ses partenaires et de pairs, la Commune définit les principaux objectifs qu'elle se fixe.

La reconnaissance « Mon Restau Responsable » est délivrée et réexaminée tous les deux ans. Une nouvelle visite se tient ensuite permettant de dégager les progrès réalisés. L'adhésion à cette association est gratuite.

Par ailleurs, les achats en matière de restauration scolaire étant axés sur les produits bio, **il est proposé d'adhérer à l'association « Un plus bio »**, premier réseau national des cantines bio (départements, établissements publics et communes jusqu'à 460 000 habitants).

Cette adhésion permettra d'une part à la collectivité de disposer d'informations et de retours d'expériences afin d'étendre la palette des produits bio proposés et, d'autre part, de valoriser via la dynamique de l'association les actions mises en place.

Le montant de l'adhésion à cette association est fonction du nombre d'habitants, soit 1187,26 € pour 76 891 habitants. Il est proposé d'y adhérer à compter du 1^{er} janvier 2018.

17-1 - RESTAURATION SCOLAIRE - ADHESION AU RESEAU « MON RESTAU RESPONSABLE » ET A L'ASSOCIATION "UN PLUS BIO" - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Enfin, il est prévu de déposer la candidature de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins au très renommé label Ecocert afin promouvoir son savoir-faire en matière de restauration scolaire.

Il est précisé que le renouvellement à l'adhésion à ces deux structures s'effectuera chaque année, par Décision Municipale, sur le fondement de l'article L. 2122-22 alinéa 24 du Code général des Collectivités Territoriales.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

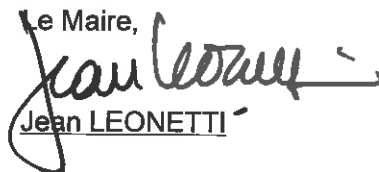
LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'adhésion au réseau « Mon Restau Responsable » et à l'association « un plus bio » ;
- **DIT** que les crédits pour l'adhésion à l'association « un plus bio » seront prévus au BP 2018 ;
- **DESIGNE** Madame Françoise THOMEL, Adjointe déléguée à la restauration collective, comme référente de la Commune pour le réseau « mon restau responsable » et l'association « un plus bio » ;
- **DIT** que ces adhésions seront renouvelées chaque année par Décision Municipale, sur le fondement de l'article L. 2122-22 alinéa 24 du Code général des Collectivités Territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.17-1 - RESTAURATION SCOLAIRE - ADHESION AU RESEAU " MON RESTAU RESPONSABLE " ET A L'ASSOCIATION "UN PLUS BIO"; - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 14/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 14/12/2017

Numéro de l'acte : DCM3220-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171201-DCM3220-17-DE

Date de décision : 01/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public